

Assemblée des délégué·e·s

Procès-verbal (3-26)

Date : Jeudi 24 septembre 2026 de 18h30 à 19h35

Lieu : Salle de conférence La Grange à Villars-sur-Glâne

Présidence : M. Claude Monney Villars-sur-Glâne

Membres du Comité : M. Patrick Cudré-Mauroux Hauterive
Mme Valentina Marthaler Villars-sur-Glâne

Chef d'exploitation : M. Christophe Bapst

Administratrice des finances : Mme Karine Rusterholz

Secrétaire : Mme Claudine Dumont

Délégué·e·s / Voix représentées :

Communes membres	Délégué·e·s présent·e·s	Nombre de voix
Avry	M. Jean-Yves de Boccard Mme Laurence Ecoffey	2
Hauterive	M. Gérald Ducret M. Jean-François Zanetti	3
Matran	M. François Butty, Vice-président M. Christophe Pierret	3
Neyruz	Mme Katiuscia Sansonnens-Cherubini	3
Villars-sur-Glâne	M. Olivier Huot M. Quentin Longchamp M. Anatolio Monney M. David Perron M. Baptiste Rime M. Peter Schnyder Mme Reginah Zaugg	11
Communes présentes 5/5	Total des voix représentées : 22/22	

Personnes excusées :

Membres du Comité : Mme Géraldine von der Weid Avry
M. Bernard Chassot Matran
M. Fabien Mettraux Neyruz
M. Olivier Carrel Villars-sur-Glâne

Délégué·e·s : M. Axel de Montmollin Neyruz
Mme Lucie Monney Villars-sur-Glâne

Invitée : Mme Jasmine Montel-Cambou Ingénieure communale
Villars-sur-Glâne

Distribution : par mail aux personnes présentes, excusées et aux administrations communales

Ordre du jour :

1. Accueil et présentation
 2. Adoption du procès-verbal de la séance du 2 juin 2026
 3. Communications du Président
 4. Budget 2027
 5. Planification financière à 5 ans
 6. Etat d'avancement du projet d'agrandissement de la STEP
 7. Prochaines séances
 8. Divers
-

La séance débute à 18h30.

Les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Après l'approbation définitive du procès-verbal, l'enregistrement sera effacé.

1. Accueil et présentation

Au nom du Comité de direction, M. le Président souhaite la bienvenue aux délégué·e·s et excuse les personnes absentes.

Une liste des présences circule.

Cette assemblée a été convoquée selon les statuts (avis individuel et parution dans la Feuille Officielle) et peut donc valablement délibérer.

L'ordre du jour proposé n'appelle aucune remarque.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 juin 2026

Le procès-verbal provisoire de l'Assemblée des délégué·e·s du 2 juin 2026 n'amène aucune remarque ni commentaire. Il est approuvé à l'unanimité moins une abstention, avec les remerciements à son auteure.

3. Communications du Président

M. le Président reviendra plus tard dans la séance sur l'article paru dans la Liberté du 24 août 2026 et sur une lettre de l'ASEV adressée à MM. les Conseiller d'Etats Steiert et Castella.

4. Budget 2027

Présentation du budget de résultats et des investissements ; Message

En préambule, M. le Président informe les délégué·e·s sur le poste qui subit une modification conséquente mais incertaine, à savoir l'électricité. Le contrat conclu avec Pronovo pour la vente d'électricité produite par le moteur à gaz arrive à échéance à la fin 2026. Par la suite, l'électricité sera consommée pour les propres besoins de la STEP, même si des ventes ou des achats partiels pourront avoir lieu en fonction des consommations et des productions électriques.

- Intérêts des dettes et courtage : Le capital-social du départ de CHF 1 million a déjà été utilisé pour financer les premières études. L'ASEV a conclu deux conventions avec les Communes de Villars-sur-Glâne et d'Avry permettant d'emprunter rapidement des petits montants. Un premier emprunt avec la Commune de Villars-sur-Glâne a été conclu en juin 2026. Pour des montants plus importants, l'ASEV se tournera vers les marchés financiers.

Rapport de la Commission financière

M. François Butty, Président de la Commission financière, fait lecture du rapport de la Commission financière qui donne un préavis favorable sur le budget 2027.

M. le Président remercie la Commission financière pour le travail effectué.

Vote final du budget de résultats et des investissements

Les délégué-e-s acceptent le budget 2027 à l'unanimité.

M. le Président remercie les délégué-e-s pour leur confiance ainsi que l'ensemble du personnel de l'ASEV et Mme Karine Rusterholz, administratrice des finances.

5. Planification financière à 5 ans

Fournie avec le budget, la planification financière des investissements n'est pas soumise au vote mais donnée à titre informatif, au plus proche des connaissances actuelles. Il n'y a aucune remarque ni question concernant la planification financière.

6. Etat d'avancement du projet d'agrandissement de la STEP

- Permis de construire : Le dossier circule toujours dans les services cantonaux et a fait l'objet de demandes de prolongation, notamment de la part du SFN (Service des forêts et de la nature). L'article de La Liberté du 24 août 2026 reprend les arguments de l'ASEV, du Canton et des opposants.

L'ASEV a demandé un rendez-vous à MM. les Conseillers d'Etat Steiert et Castella pour essayer de faire accélérer le dossier.

- PAL de Villars-sur-Glâne : Le passage de la zone d'intérêt général en zone spéciale STEP demandé par le Canton, avec une modification des hauteurs et des indices de masse, est en traitement dans les services cantonaux. Au vu des oppositions, l'ASEV pourrait renoncer aux modifications de hauteur et d'indice sans péjoration pour le projet. Une décision est également attendue dans le courant de l'automne.
- Projet de protection contre les crues du hameau de Ste-Apolline : Ce projet, mis à l'enquête par les Communes de Villars-sur-Glâne et Hauterive, est indépendant du projet de la STEP et a pour vocation de protéger les personnes et les biens du hameau. Cette mesure globale n'est pas nécessaire au projet d'agrandissement, les nouvelles installations étant protégées contre les crues tri-centennales.

7. Prochaines séances

Le Comité se réunira le 25 novembre 2026.

Pour les délégué-e-s, la prochaine séance sera vraisemblablement l'assemblée des comptes en avril-mai 2027.

S'agissant d'un budget standard et d'entente avec les délégué·e·s, M. le Président passe en revue tous les postes avec l'appui du chef d'exploitation et de l'administratrice des finances.

Les postes suivants font l'objet de compléments d'information :

Comptes d'exploitation

- Précipitants et produits chimiques : La légère augmentation est due à la hausse du pétrole et à l'utilisation plus importante de produits chimiques au début des travaux. Même remarque pour les floculants.
- Centre de collecte toxiques ménagers : Les STEP sont mandatées par le Canton pour récolter les produits toxiques ménagers, entre autres les peintures et les produits d'entretien. L'évacuation des déchets est payée en fin d'année par le Service de l'environnement. Il reste cependant quelques frais à charge de la STEP (administration, achat d'extincteur, etc.).
- Huile de chauffage : La citerne de 25'000 litres n'a pas été remplie car elle doit préalablement être vidée. Pour pallier les périodes de grand froid et si la production du moteur à gaz est insuffisante, un remplissage partiel sera nécessaire.
- Eau potable : Actuellement, les machines et les bassins sont rincés à l'eau potable. Une fois le traitement des micropolluants réalisé, l'eau potable sera remplacée par de l'eau industrielle.
- Cotisations professionnelles et AEnEC (Agence de l'énergie pour l'économie) : La STEP est sortie de l'AEnEC car elle n'est plus considérée comme un gros consommateur (au sens de la loi sur l'énergie). Dans le cadre de ce programme, différentes mesures ont été prises (optimisation des process, emplacement des machines, etc.). D'autres mesures seront réalisées dans le cadre du projet d'agrandissement. Le terme « AEnEC » sera enlevé dans le libellé du compte.
- Etude mise à jour clés de répartition : La clé de répartition des investissements est basée sur les équivalents-habitants de chaque Commune en 2045. La clé de répartition de l'exploitation a été définie selon le nombre d'équivalents-habitants en 2024. Lorsque la Commune d'Hauterive sera raccordée à la STEP de Villars-sur-Glâne à la fin des travaux d'agrandissement, les deux clés seront similaires.
- Taxe fédérale sur les micropolluants : La taxe est de 9 francs par habitant. Selon la loi actuelle, cette taxe est abolie dès la mise en service du traitement des micropolluants. Cette loi est en révision au niveau fédéral et les conditions de financement pourraient évoluer. Cette taxe sert à financer 75% de l'investissement nécessaire pour le traitement des micropolluants.
- Entretien installations et machines : Les montants budgétisés permettent de maintenir les installations existantes et de parer au plus pressé en attendant le début des travaux.
- Prestations de services à des tiers : Il s'agit principalement de la réception de biomasse et de l'entretien de quelques installations de pompage appartenant à l'Etat (plateau de Châtillon et décharge de la Pila).
- Contrat d'exploitation STEP externe : L'ASEV exploite la STEP de la Commune d'Hauterive jusqu'à son raccordement à la STEP de Villars-sur-Glâne et à sa désaffectation.

Comptes liés au maintien de la valeur

- Frais d'études diverses : Les frais d'études concernent entre autres la filière boues qui devra être adaptée à la suite des travaux pour le traitement des micropolluants. Une première étude est prévue dans le courant 2027.
- Amortissements études, bâtiments et installations : Actuellement, il s'agit principalement de l'amortissement des frais d'études et du pont dessableur.

8. Divers

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt l'Assemblée avec les remerciements à tous les délégué·e·s

La séance est levée à 19h35.

La Secrétaire

Le Président

Claudine Dumont

Claude Monney

Approuvé le